

Reprise travail suit mis a pied

Par lyly384, le 11/02/2009 à 19:20

bonjour

voila mon frere a ete accuse d un vol sans aucune preuve.

sa mis a pied a pris fin hier il a ete convoque par son employeur, a la vue de mon frere et d un delegue syndicale sont employeur s est retracte sur le licensiement "promis".

du coup sont employeur lui a sous entendu qu il souhaite le voir reintegre son poste. mon frere ne souhaite pas s en arreter la car ce vol dont il a ete accuser a fait suite a une lettre que mon frere a envoyer a son employeur afin quil lui paie ses heures sup. sa ete un aubaine pour son patron.

mon frere souhaite le poursuivre au prud homme . d autant plus qu en sont absence il a fait par a tout les employeur que mon frere a abuse de leur confiance et qu il les a vole.

quelles sont les demarche qu il peut entreprendre?? car lui ne souhaite pas retourne a son travail merci beaucoup par avance

Par julius, le 11/02/2009 à 20:24

Bonsoir,

beaucoup d'accusations de votre part , mais avez vous la preuve écrite de tout ce que vous dites? de ce que l'employeur a dit ?

Concernant le vol, avez vous des preuves réfutant le fait que ce soit votre frère?

En faite, sans jouer l'avocat du diable, qu'avez vous pour vous défendre?

[fluo]lui ne souhaite pas retourne a son travail[/fluo] Je pense que ce serait:

- Une façon de démontrer qu'il a tort face à son patron
- Une façon de se discréditer face à ses clients

Donc une erreur (à mon sens)

C'est dur, je le concois, mais il faut garder la tête haute.